

Avis

Administration de la gestion de l'eau
- Service autorisations -
(n° dossier : EAU/AUT/26/0843)

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

pour la réalisation de 3 piézomètres dans le cadre de la suppression du PN81B à Capellen

a été introduite par Administration des Ponts & Chaussées - Division de la Voirie de Luxembourg, 21-23, rue du chemin de Fer, L-8057 Betrange

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 29/07/2026.

Mamer, le 06/08/2026

Le Secrétaire,

Nico BONTEMPS

Le Bourgmestre f.f.,

Roger NEGRI

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Mamer, le 06/08/2026

Le Secrétaire,

Nico BONTEMPS

Le Bourgmestre f.f.,

Roger NEGRI